

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE (APG)

PROCÈS-VERBAL 02/22

Mercredi, 14 décembre 2022, 20.00 h

dans la grande salle de la Maison Wyttenbach, Rosius 1, 2502 Bienne

Présidence: Fritz Marthaler, Président de l'assemblée de la paroisse générale

Procès-verbal: Patricia Cavaco, Secrétaire centrale

Présents: 20 personnes, dont 17 avec droit de vote

Excusés: Doris Amsler-Thalmann, Rahel Balmer, Heidi Federici, Christoph Grupp, Susanne Gutfreund, Cédric Némitz, Dominik von Allmen, Marianne Wühl

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée du 29 juin 2022, décision
- 2 Informations sur le plan financier 2023 - 2028
- 3 Budget 2023 et fixation du taux de l'impôt d'église, décision
- 4 Informations et décisions des règlements suivant :
 - a. Financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine administratif
 - b. Financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine financier
- 5 Information de la paroisse générale
- 6 Informations concernant les immeubles
- 7 Informations des présidents de paroisses
- 8 Divers

L'invitation à l'assemblée a été publiée le 8. November 2022 dans la Feuille officielle du district Bienne-Evilard ainsi que dans les feuilles officielles des districts Aarberg, Büren, Erlach et Nidau. En plus, les documents pouvaient être consultés sur le site WEB www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles lors de l'assemblée.

Vu le peu de personnes présentes, aucun scrutateur n'est désigné. Le scrutin donne 17 votants. La majorité absolue est donc de 9 voix.

Délibérations

Le Président de l'APG salue les personnes présentes et ouvre l'assemblée à 20.05 h.

Le pasteur Pierre-André Kuchen fait une introduction.

Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans objection.

1 Procès-verbal de la dernière assemblée du 29 juin 2022, décision

Le **Procès-verbal** est **accepté** avec remerciements à son auteure.

2 Informations sur le plan financier 2023 – 2028

Le plan financier a été élaboré sur la base des chiffres et des hypothèses actuels. Il permet aux organes de connaître l'évolution de certains repères financiers.

L'administrateur central présente le schéma **des investissements, des dettes et des recettes fiscales**. En raison de la rénovation de la Maison St-Paul, les investissements seront plus élevés en 2023 et 2024. Par la suite, on s'attend à une dépense annuelle de 300 000 francs. Les recettes fiscales prévues ont été calculées avec prudence. Si elles restent à ce niveau, la dette augmentera.

Le plan financier montre que de 2023 à 2027, il est prévu de présenter un résultat équilibré grâce à la dissolution de réserves.

L'élaboration du plan financier a été un défi, car beaucoup de choses peuvent se passer en cinq ans et beaucoup d'éléments sont actuellement incertains. Par exemple, l'année 2022 devrait se terminer mieux que prévu, mais l'inverse pourrait être vrai pour l'année 2023.

L'assemblée **prend connaissance du plan financier 2023 à 2028**.

3 Budget 2023 et fixation du taux de l'impôt d'église, décision

Le président de la commission des finances (FIKO) informe qu'il n'y a pas eu de grands changements par rapport au budget de l'année précédente. Les recettes fiscales constituent la base des finances. Malgré des clarifications avec l'administration des finances biennoise, il est de plus en plus difficile de chiffrer les recettes fiscales possibles. De plus, celles-ci accusent un retard sur l'évolution économique.

Le budget 2023 équilibré, présenté par l'administrateur central, se base sur un taux d'imposition inchangé de 0,23. Une augmentation de 3 % est prévue pour les charges de personnel en raison du renchérissement. Lors de sa dernière séance, le Conseil de paroisse générale (CPG) a décidé d'augmenter tous les salaires annuels pour un emploi à plein temps d'un montant forfaitaire de 2400 francs pour l'année 2023. Une augmentation des charges d'exploitation et d'entretien est également prise en compte en raison de la hausse des coûts de l'énergie et du renchérissement. Le soutien aux œuvres d'entraide protestantes a été augmenté de 10 000 francs chacune. Une légère augmentation des recettes fiscales est prévue. Grâce à la location complète des bâtiments Zwingli, un revenu locatif plus élevé est également prévu pour la nouvelle année.

Sur la base des **propositions du CPG**, l'APG **approuve** à l'unanimité :

1. **un taux d'imposition inchangé de 0,23 pour l'impôt ecclésiastique ;**
2. **le budget 2023 équilibré avec des charges totales de 7 834 600 francs contre des recettes totales de 7 834 600 francs.**

4 Informations et décisions des règlements suivant :

a. Financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine administratif

b. Financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine financier

Les deux règlements ont déjà été soumis à l'assemblée d'été. Lors de leur traitement, une demande a été déposée pour que tous les fonds non investis (art. 3 let. b) ne soient pas automatiquement versés dans ces financements spéciaux, mais qu'un organe décide du montant à verser. La proposition avait été acceptée à l'époque, il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la version révisée.

En ce qui concerne les règlements français, une reformulation de l'art. 3 let. b est souhaitée, car dans la version actuelle, on comprend « tout ou rien ». Il sera désormais formulé comme suit : « Tout ou partie des moyens non utilisés... » au lieu de « les moyens non utilisés... ».

L'APG adopte à l'unanimité les règlements Financement spécial relatif au maintien de la valeur des biens fonciers du patrimoine administratif et Financement spécial relatif au maintien de la valeur des biens fonciers du patrimoine financier.

5 Information de la paroisse générale

La présidente du CPG est de retour dans ses fonctions après six mois d'absence. Au cours du premier semestre, le responsable de la conciergerie a été désigné à l'unanimité à l'issue d'une vaste procédure de sélection. Il a pris ses fonctions en octobre 2022. Les processus organisationnels et les structures au sein du service de conciergerie sont désormais repensés en collaboration avec la présidence du CPG. Parallèlement, le CPG s'attaque aux processus des structures, car il existe des doublons. En mai 2023, les résultats concernant les simplifications qui en résulteront seront présentés au CPG.

6 Informations concernant les immeubles

Le président de la Commission des immeubles (LIKO) informe que cette année, c'est surtout la planification de la rénovation de la Maison St-Paul qui a mobilisé les énergies. Le projet est suivi de très près. Tout sera minutieusement examiné en raison de l'augmentation massive des prix, y compris dans le secteur de la construction. À partir du 1^{er} juillet 2023, la maison de paroisse et l'église de Madretsch seront fermées. La LIKO s'occupe de reloger les groupes locataires dans d'autres bâtiments appartenant à l'Église. Ce travail a montré qu'un système de réservation centralisé permettrait une meilleure organisation. Il existe depuis le début de l'année une commission « Location d'immeubles » qui se penche sur cette thématique. L'objectif est également de réduire ainsi les espaces vides.

7 Informations des présidents de paroisses

Michèle Morier-Genoud, présidente de la **paroisse française** (PFR), communique des informations concernant cette dernière. Il est réjouissant de constater que les manifestations d'envergure attirent à nouveau un public nombreux. En revanche, on constate plutôt un recul pour certaines activités de groupe. Elle informe également que le pasteur P.-A. Kuchen quittera la paroisse à la fin de l'année et lance une invitation pour son culte d'adieu le 15 janvier 2023. C. Némitz assurera son remplacement pendant six

mois. La nouvelle équipe de catéchèse a également commencé son travail et les échanges d'idées vont bon train. Vous en saurez plus sur l'année 2022 en lisant les Annales biennoises et notre rapport d'activité.

Christa Thomke, présidente de la **paroisse allemande** (DKG), communique des informations provenant de celle-ci. Le changement de personnel est également un sujet de discussion au sein de la DKG. Il y a beaucoup de nouveaux visages au conseil, à la direction, ainsi que chez les pasteurs. Deux départs sont également à signaler parmi les pasteurs. T. Zehnder quittera la paroisse à la fin de l'année, M. Wiederkehr-Steffen à la fin janvier 2023. Les remplacements seront assurés par C. Weimer et J. Dal Molin, au moins pour une durée de six mois. La DKG souhaite se donner suffisamment de temps pour procéder aux nouvelles nominations et aux clarifications qui en découlent.

Le maintien de l'indépendance des deux paroisses dans leurs activités principales reste un sujet important pour toutes les parties. Il se peut toutefois qu'une collaboration soit demandée à l'avenir pour certaines activités.

8 Divers

Le président de l'APG évoque les nombreuses manifestations organisées pendant la période de l'Avent. Il remercie tout le monde pour la préparation, ainsi que pour la participation et l'intérêt à l'assemblée d'aujourd'hui.

Fin de l'Assemblée : 21.15 h

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président

La Secrétaire

Fritz Marthaler

Patricia Cavaco da Palma

23.02.2023/pc